

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**
du 12 avril 2007

Ordre du jour

- Budget Principal et Budget Annexe
 - Approbation des comptes de gestion 2006
 - Approbation des comptes administratifs 2006
 - Affectation des résultats
 - Vote des taux des Taxes directes Locales
 - Approbation des budgets primitifs 2007
 - Autorisation de travaux (château Vignory ; Minigolf ; Maison de Pays)

- Avenant travaux SOTRABOIS (Rapport 2007-04-I-01)

- Reliquat étude Château de Vignory (Rapport 2007-04-IV-01)

- Modifications statutaires (Rapport 2007-04-B-01)
 - Développement économique
 - Tourisme

- Questions diverses

Le 12 avril 2007 à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de VIGNORY, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : BLONDEL Marlène, BRECK Florence, DORE Marie-Thérèse, MENGUE Marie Claude, REY Emmanuelle, MARTINOT Yolande, MM : BONDOUX Serge, BURTE Serge, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DAUBANTON Jacques, DURUPT Denis, GEORGES Didier, GIRARDOT Daniel, JOURDE Jean Marie, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWEZ Francis, MENETRIER Michel, MICHEL Maurice, MONFILS Didier, MOREL Gilles, NOIROT Luc, PAULIN Michel, POINSOT Patrick, ROY Jean-Yves, THIEBAUT Didier, VOIRIN Patrice, WLODARCZYK Hervé,
Absents : Mmes : CATTANI Yolande, GUILLAUMEE Chantal, MM : AUBRIOT Guy, LANGE Jean-Michel.

Excusé : M. DEGOUTTE Philippe.

Approbation du procès-verbal du 08 mars 2007 : Les membres du conseil de communauté ayant eu connaissance du procès-verbal du 08 mars dernier, n'apportent aucune modification à sa rédaction. Celui-ci est donc approuvé à l'unanimité.

➤ Budget Principal et Budget Annexe

→ **Approbation des comptes de gestion 2006**

M. le Président expose que M. LENOURY, receveur municipal, lui a transmis les comptes de gestion de la communauté de communes pour l'exercice 2006 (budget principal, budget annexe ZAE La Rochelotte).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité les comptes de gestion de la Communauté de Communes pour l'exercice 2006 établis par M. le receveur municipal.

→ **Approbation des comptes administratifs 2006**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité les comptes administratifs pour l'année 2006 tels que présentés par le premier vice-président.

Budget principal

RESULTATS DE CLOTURE

Section	Année 2006			report n-1	Total au 31/12/06
	Dépenses	Recettes	Résultats		
Fonctionnement	171434,13	343931,92	172497,79	143363,96	315861,75
Investissement	857269,89	713185,76	-144084,13	-316392,73	-460476,86
Total	1028704,02	1057117,68	28413,66	-173028,77	-144615,11
			Solde		-144615,11

Section	Année 2006			report n-1	Total au 31/12/06
	Dépenses	Recettes	Résultats		
Fonctionnement	4806,32	65214,00	60407,68	0,00	60407,68
Investissement	319983,50	400000,00	80016,50	0	80016,50
Total	324789,82	465214,00	140424,18	0,00	140424,18
				Solde	140424,18

→ **Affectation des résultats**

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2006, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'année 2006, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultats de l'année 2006 :

fonctionnement : 172 497.79 €

Investissement : - 144084.13 €

Déficit antérieur reporté :

fonctionnement : 143 363.96 €

investissement : - 316392.73 €

Total cumulé au 31/12/06 :

fonctionnement : 315 861.75 €

investissement :- 460476.86 €

considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Au besoin de financement de la section d'investissement (1068) : 315 861.75 €

Reliquat à reprendre au budget 2006 (excédent net d'exploitation) : 0 €

→ **Vote des taux des Taxes directes Locales**

Le Président apporte des explications concernant sa proposition d'augmentation des taxes locales directes, approuvée par les membres du Bureau, à savoir :

Nouvelles compétences prises en 2006 et effectives en 2007 :

Si la compétence facturation de la redevance enlèvement des ordures ménagères a généré un surcroit de travail au niveau administratif, elle ne devrait pas grever le budget de la communauté de communes puisque celle-ci doit s'équilibrer en dépenses et en recettes (participation aux SMICTOM compensées par la participation des foyers et professionnels).

En revanche, la compétence « contingent incendie » n'est quant à elle pas compensée par une recette. En effet, une participation de plus de 135000.00 € va être allouée au S.D.I.S. sans recettes en retour.

Si chaque commune baisse ses impôts locaux à hauteur de la participation au SDIS qu'elle n'assure plus, mathématiquement, la communauté de communes peut augmenter ses taux à l'équivalence.

Monsieur Maillot précise bien que chaque commune reste souveraine en matière de vote de ses taux.

S'agissant, comme pour les ordures ménagères, d'un transfert de compétence avec transfert financier, le coefficient d'intégration fiscale de la communauté de communes va augmenter générant ainsi une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'intercommunalité. Cette augmentation ne sera cependant effective qu'à partir de 2008.

Le produit fiscal attendu sans augmentation des taux étant de 173 192 €, le Président propose d'augmenter ce produit à hauteur de la participation au SDIS et le porter donc à la somme de 307 387 €.

Il n'est pas tenu compte dans cette proposition des taux, de la part qui sera écarté pour la taxe professionnelle suite à la nouvelle loi applicable dès cette année. A l'heure du conseil de communauté, aucune simulation n'a été fournie par le trésorier concernant la part d'écartement de cette TP.

Le Président rappelle toutefois qu'il s'agit de la première année d'exercice pour la compétence ordures ménagères. Les taux des impôts locaux (en fonction de la DGF de 2008) ainsi que le montant de la redevance ordures ménagères seront revus l'année prochaine.

Après délibération, les taux des taxes directes locales sont approuvés à l'unanimité moins une abstention, comme suit :

- ⇒ Taxe d'habitation : 1.19 %
- ⇒ Taxe foncier bâti : 2.47 %
- ⇒ Taxe foncier non bâti : 3.71 %
- ⇒ Taxe professionnelle : 1.19 %

→ **Approbation des budgets primitifs 2007**

Le Président et les membres du Bureau font le point sur les investissements proposés au budget primitif de 2007.

1^{ère} compétence : Participation à une étude sur une Maison de Pays à Bologne, Etude puis maîtrise d'œuvre concernant la faisabilité d'une chaufferie bois à Froncles.

2^{ème} compétence : Embellissement des villages : Les communes de Froncles et Bologne ont décidé de reporter le début de leurs travaux à 2008. Le programme concernant les villages de Lamancine, Mirbel, Vouécourt et Rouécourt se poursuit sur 2007. Est également poursuivi le programme de réhabilitation du Petit patrimoine ainsi que le projet de rénovation du Pigeonnier de Vraincourt (projet s'équilibrant en dépenses-recettes).

3^{ème} compétence : MARPA : le dossier pour le Comité Régional de l'Organisation Sociale est en pré-lecture et devra être déposé pour le 31 mai au plus tard. L'avis de ce comité est attendu pour le mois d'octobre 2007.

Concernant la politique du logement, une réunion a eu lieu au niveau du Pays de Chaumont à propos d'une nouvelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat. Le Président propose au conseil de délibérer à nouveau sur un principe favorable à cette OPAH.

4^{ème} compétence :

Hébergements touristiques de Viéville et Vouécourt, la Gare multi-modale à Bologne avec un projet plus simplifié.

Les sentiers thématiques de Sainte-Bologne et Vignory.

Sont également inscrits au budget deux projets approuvés par les membres de la 4^{ème} commission et le Bureau : la restauration du Château de Vignory et la création d'un mini-golf à Viéville. Ces travaux s'inscriront dans le cadre d'un chantier d'insertion avec forte participation financière du Conseil Général. Seul le matériel et les matériaux resteront à charge de la Communauté de Communes. Ces travaux sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée présente.

Après les avoir étudiés, les deux budgets de la Communauté de Communes (principal et annexe) sont adoptés à l'unanimité. Le Président remercie l'assemblée pour son vote sur ces budgets qui reflètent le travail de toute une équipe.

➤ Avenant travaux SOTRABOIS (Rapport 2007-04-I-01)

Dans le cadre du marché de travaux d'aménagement du site SOTRABOIS, le maître d'œuvre a fait part d'un avenant sur le lot n°03 charpente et couverture.

L'objet de cet avenant est la dépose de plaques translucides ondulées ainsi que la fourniture et la pose de plaques translucides ondulées neuves en complément sur le bâtiment B pour un montant de 1 538.60 € H.T. Ceci porterait le marché initial de 6 409.49 € à 7 948.09 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité cet avenant.

➤ Reliquat étude Château de Vignory (Rapport 2007-04-IV-01)

Le Président rappelle l'étude qui a été réalisée pour la mise en valeur des vestiges du château de Vignory, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Champagne Ardenne.

Le coût total de cette étude était de 13 050 € financée à 60 % par l'Etat (7 830 €) et 40 % par la Communauté de Communes (5 220 €).

Après un bilan comptable, la DRAC nous informe d'une dépense réelle de 10 805.68 € et donc un reliquat de 2 244.32 € pour l'opération.

A la demande de la DRAC, le conseil de communauté se prononce en faveur de ce reversement à hauteur de 897.73 €.

➤ Modifications statutaires (Rapport 2007-04-B-01)

Définition de l'intérêt communautaire :

Développement économique

S'agissant de définir l'intérêt communautaire, les modifications de statuts sont à l'initiative des communes membres d'une intercommunalité et non de celle-ci. La délibération concernant la modification des statuts de la première compétence est donc annulée et soumise à nouveau à l'assemblée sous forme de proposition envers les communes.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide de modifier la procédure pour la définition de l'intérêt communautaire de la 1^{ère} compétence.

Tourisme

Concernant la réalisation d'un circuit motorisé, il est à nouveau précisé que ce sont bien les maires et leur conseil municipal qui décideront des éventuels tracés dans leur commune.

A propos d'équipements sportifs, monsieur le Maire de Bologne informe de son projet d'un complexe multisports sur la commune de Bologne. Après demande de subventions par la mairie, il apparaît indispensable pour l'octroi de subventions d'Etat, que ce projet soit porté par l'intercommunalité. Il sera donc étudié la possibilité que la Communauté de Communes soit maître d'ouvrage et que la commune de Bologne finance sous forme de fonds de concours.

Au niveau de la compétence enfance-jeunesse : celle-ci sera transférée en même temps que la compétence « culture ». Seules les communes bénéficiant des services s'y rapportant, supporteraient les coûts de ces activités (contrat enfance jeunesse).

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la proposition de la définition de l'intérêt communautaire pour la 4^{ème} compétence, telle que présentée.

➤ Questions diverses

Monsieur Roy présente le projet de création d'une Maison de l'Emploi et De la Formation (MEDEP) qui serait en fait éclaté dans les Maisons de Pays.

Ces maisons permettraient de regrouper l'ensemble des partenaires publics ayant trait à l'emploi (ASSEDIC, ANPE, Mission locale...).

Un budget de 12 000 € est nécessaire au niveau de la communauté de communes pour devenir membre fondateur d'une association qui créera ces maisons.

Après en avoir délibéré ce dossier est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

Monsieur Maillot ajoute que dans le même esprit de « proximité », il espère que dans quelques temps la communauté de communes proposera la création d'un office de tourisme de pôle pouvant proposer des activités touristiques telles que des stages d'escalade, randonnée, canoë-kayak...